

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DESTINE AUX STAGIAIRES

***Tout comme dans la pratique sportive, la vie en communauté implique des règles de Savoir vivre, tels que le respect de soi, des autres, la politesse, l'entraide et le partage. Ces valeurs font partie intégrante du projet pédagogique de l'Adeps.***

1. La participation à toutes les activités organisées est obligatoire.  
Le respect des horaires, des consignes de sécurité ainsi qu'une tenue adaptée à chaque moment de la journée sont nécessaires à la réussite du stage.
2. Il est demandé à chacun d'avoir une attitude correcte tant à l'égard des autres stagiaires qu'envers les moniteurs et membres du personnel du centre sportif, de respecter le matériel mis à disposition et de veiller à la propreté et l'ordre des lieux fréquentés.  
Il se peut que l'on vous demande de donner un coup de main pour certaines tâches de la vie quotidienne. Merci de l'accepter avec le sourire.
3. « Sport et santé » sont indissociables, nous ne tolérons donc aucune consommation de tabac, d'alcool, ou autres substances illicites.  
Le respect du sommeil de chacun est important pour une bonne pratique sportive. C'est pourquoi l'extinction des feux est généralement fixée à 22 heures.
4. Les stagiaires – tant filles que garçons – ne sont pas autorisés à se rendre dans les chambres des stagiaires de l'autre sexe.
5. Les stagiaires sont seuls responsables de leurs effets personnels.  
L'argent et les objets de valeur, les bijoux, lecteur MP3, Ipod, etc..., ne sont pas nécessaires pour vivre un bon stage. Leur détention se fera sous l'entière responsabilité du stagiaire.  
Afin d'éviter les abus et/ou dérives de tout ordre, la détention et l'usage des GSM, smartphones, tablettes et autres PC portables sont strictement interdits.  
En cas d'absolue nécessité, le GSM ou smartphone devra être confié au responsable du centre sportif qui le restituera en fin de stage.  
En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué et rendu en fin de semaine
6. Les sorties à l'extérieur du centre sportif ne sont pas autorisées en dehors des activités encadrées.
7. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou au matériel seront supportés par son ou ses auteurs.
8. Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non respect peut entraîner le renvoi immédiat du stagiaire sans possibilité de recours ni remboursement.
9. D'autres consignes spécifiques à chaque centre sportif et à certaines activités sportives peuvent être établies par le directeur du centre sportif.
10. Tout le personnel du centre sportif reste disponible en cas de problème pour vous aider à passer un excellent séjour sportif.

\* \* \* \* \*